



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3842

Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux sis 10, rue Neyret à Lyon 1er au profit de l'Opéra National de Lyon – EI 01009

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3842 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SIS 10, RUE NEYRET A LYON 1ER AU PROFIT DE L'OPERA NATIONAL DE LYON – EI 01009 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Opéra National de Lyon a été créée le 5 septembre 1986. Elle a pour objet la gestion et la promotion de l'établissement dénommé *Opéra national de Lyon*, qui a notamment pour mission la création, la production, l'organisation, l'exploitation et la formation à Lyon, en France et à l'étranger, de toutes activités lyriques, musicales, chorégraphiques et théâtrales et plus généralement, de toutes activités artistiques et culturelles.

L'Opéra National de Lyon bénéficie, depuis le 1^{er} janvier 1995, du label d'*Opéra national* accordé par le Ministère de la culture et de la communication. Par convention du 22 décembre 2015, l'Etat (Ministère de la culture et de la communication), la Ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes et le Département du Rhône ont défini pour une nouvelle période de trois ans les objectifs et les moyens de l'établissement.

L'association Opéra national de Lyon dispose, depuis le 13 septembre 2010, d'une surface de stockage de près de 2 400 m² situés aux 1^{er} et 2^{ème} étages du bâtiment anciennement occupé par l'Ecole nationale des beaux-arts, 10 rue Neyret à Lyon 1^{er}.

Ces locaux sont destinés au stockage provisoire de costumes servant aux représentations de l'Opéra.

Par avenant n° 1, approuvé au Conseil municipal du 18 décembre 2017, la mise à disposition a été prolongée jusqu'au 31 août 2018, compte tenu du sinistre survenu au mois de mars 2016 à l'Atelier des Décors qui implique des aménagements avant la réintégration des costumes.

Par cet avenant n° 2, il vous est proposé de prolonger cette mise à disposition jusqu'au 31 août 2019, afin de permettre à l'association d'engager des démarches pour trouver un nouveau local de stockage.

S'agissant d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit, la valeur locative annuelle des biens mis à disposition est estimée à 152 043 € – indice ILAT du 3^e trimestre 2016. Concernant les fluides, les locaux étant destinés à une activité de stockage, la Ville de Lyon ne facture pas de charges d'eau et d'électricité. En revanche, l'association Opéra National prend à sa charge les frais de chauffage.

Vu la délibération n° 2017/25938 concernant la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit soumis au Conseil municipal du 27 mars 2017 ;

Vu la délibération n° 2017/3523 concernant l'avenant n° 1 ;

Vu ledit avenant n° 2 ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;
Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. L'avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'association Opéra National de Lyon est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER